

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Au 1er janvier 2017

Les livraisons de ferraille ferreuse / non-ferreuse doivent être dépourvues de tout autre matériau tel que terre, sable, liquides, pvc, plastique, verre, bois, hydrocarbures, caoutchouc et béton. La présence des polluants ci-dessus entraîne l'application d'une déduction et d'une taxe pour impureté de 125,00 € par tonne.

Les livraisons extrêmement souillées (>5%) seront refusées et les frais entraînés par cette situation peuvent incomber au fournisseur.

Les matières et matériaux dangereux suivants ne sont pas acceptés :

- Matériaux contenant ou soupçonnés de contenir de l'amiante
- Matériaux radioactifs → traitement conforme au décret néerlandais « Besluit detectie radioactief schroot » (Décret portant sur la détection des déchets radioactifs).
- Munitions / explosifs
- Condensateurs (à cause des PCB)
- Transformateurs avec de l'huile contenant des PCB
- Matériaux contenant des restes alimentaires
- Matériaux contenant des CFC
- Matériaux contenant des matières dangereuses (par ex. chimiques)
- Matériaux contenant des matières toxiques
- Matériaux répandant une très mauvaise odeur

Les batteries doivent être fournies séparément dans des conteneurs prévus à cet effet.

Les pneus sont facturés selon le barème suivant :

- Voiture
- Camion 10,00 € pièce
- Tracteur 30,00 € pièce
- Chariot élévateur 75,00 € pièce
- 50,00 € pièce

Les coffres forts, réfrigérateurs, congélateurs et tubes cathodiques ne sont pas acceptés.

Les réservoirs à huile (vides et propres) doivent être présentés avec un certificat de nettoyage émis par une entreprise habilitée, et avec un trou d'homme ouvert (pour contrôle).

Les bonbonnes d'oxygène, les bouteilles de gaz/réservoirs de GPL/réservoirs à gaz et autres bouteilles/réservoirs ou cylindres sous pression (vides ou plein) sont facturés à raison de 125,00 € pièce.

Les matériaux relevant de la réglementation WEEELABEX (Waste Electric and Electronic Equipment Label of Excellence, label d'excellence relatif aux équipements électriques et électroniques usagés) doivent être signalés à l'avance, présentés séparément et conformément à la norme WEEELABEX.

Les objets fermés composés de matériau prêt à l'emploi (tant dans des livraisons de matériau ferreux que non-ferreux) sont facturés à raison de 125,00 € pièce.

Les fûts et pots, contenant éventuellement de la peinture doivent être présentés ouverts, vides et propres, si nécessaire rincés ou raclés.

S'il s'avère, après réception, que des matériaux livrés ne répondent pas à ces conditions d'acceptation, tous les frais en découlant peuvent être facturés au fournisseur.